

Guide du **PARTENARIAT**

Édition 2021 - 2022



L'Office de Tourisme, c'est...



Un **Président, Dany HECKEL**
Une **Directrice, Carole BAUER**



Un **Conseil d'Administration**
composé de 23 membres élus
et professionnels représentant
des acteurs du territoire



Une **Équipe** composée
de 3 agents permanents avec
des renforts saisonniers



Carole BAUER, Directrice

Ingénierie, conseils et accompagnement (hébergements, activités touristiques) ; mise en application de la politique de développement touristique du territoire, gestion administrative et financière de la structure

Cindy OBRINGER, Chargée des relations partenaires

Gestion des cotisations ; accompagnement des prestataires
et animation numérique de territoire ; accompagnement au classement
et labellisation des hébergements



Céline OLIGER, Chargée de promotion et commercialisation

Relations presse et suivi des actions de promotion ; création d'offres
à destination des groupes et création de produits touristiques

Louise JUNG, Conseillère en séjour

Mise à jour des éditions et de la base de données LEI ; mise en valeur du
patrimoine et visites guidées ; Suivi tourisme et handicaps



Nos missions :

Vous accompagner

Envoi de *newsletters* et assistance sur votre communication, classement numérique, conseils et accompagnement de labellisation : nous sommes à vos côtés !



Animer et coordonner

Rassemblons-nous autour des évènements phares de notre territoire pour générer du trafic et des séjours sur le territoire.



Réaliser vos projets

Profitez de notre expertise sur des projets comme la création d'hébergements ou d'activités touristiques, et la recherche de financements.



Accueillir et renseigner les visiteurs

Touristes ou locaux, nous accueillons et écoutons les visiteurs pour leur proposer des activités sur-mesure.



Faire rayonner le territoire

Par nos actions de promotion et communication comme la relation presse, l'accueil de blogueurs, notre présence sur les réseaux sociaux, l'éditions de supports de communication et l'usage du LEI, nous contribuons du développement de notoriété de l'Alsace Bossue.

Assurer le suivi sur le LEI

Le LEI (Lieu d'Échanges et d'Informations) est une grande base de données régionale partagée par tous les Offices de Tourisme qui permet de diffuser très largement, des informations comme des dates d'évènements, de sorties et animations, etc.



Chiffres clés 2020



1 047

Demandes de renseignements



88 943

Connexions
sur notre site internet



5 665

Mentions J'aime
sur Facebook



11 318

Euros
de taxe de séjour



+ 300

Références en vente
dans la boutique



19 882

Euros
de chiffre d'affaires



90

Adhérents
et partenaires

Cinq bonnes raisons de nous rejoindre



Développez votre activité

Avec l'ensemble des visiteurs à l'Office de Tourisme ou sur notre site internet, nous mettons en avant nos partenaires et leurs actions !



Vos produits dans notre boutique

Accédez au dépôt-vente réservé aux artisans, producteurs et auteurs du territoire avec un calendrier de promotion liés aux occasions spécifiques comme la fête des mères / pères, les fêtes de fin d'année et évènements du territoire.



Restez informé(e)

Nous diffusons une newsletter spécifique réservée aux professionnels pour partager des informations relatives à l'actualité, à la législation et sur divers sujets liés au tourisme et à l'économie.



Notre expertise à votre service

Bénéficiez de l'expertise et du réseau des Offices de Tourisme et de ses partenaires ainsi que des instances régionales ou nationales du tourisme pour développer votre activité et participer aux initiatives touristiques.



On en parle pour vous

Gagnez du temps et profitez de nos actions de promotion partagées pour augmenter votre visibilité ! Réseau de relation presse, présence en salon, accueil de blogueurs : nous nous occupons de tout pour vous...

Cotisations 2021

| | |
|--|------------|
| Chambre d'hôtes | 25€ |
| Chambre d'hôtes à partir du 2 ^{ème} produit | 20€ |
| Gîte meublé | 30€ |
| Gîte meublé à partir du 2 ^{ème} produit | 25€ |
| Camping, port de plaisance | 55€ |
| Entreprise ou site à vocation touristique | |
| Prestataire de services touristiques | |
| Restaurant | 60€ |
| Hébergement de groupe | |
| Hôtel restaurant | |
| Artisan | 35€ |
| Brasserie | |
| Ferme, producteur, artisan, | |
| Commerce | |
| Café, bar | 22€ |
| Association | |
| Individuel (CA, sympathisant) | |
| Auteur | 10€ |

Les prestataires ayant plusieurs activités doivent cotiser pour chacune d'elles. Le tarif est dégressif pour les hébergeurs à partir du deuxième produit.

Nouveauté 2021

Nos packs

Des propositions simplifiées, adaptés à vos attentes pour vous faire **gagner du temps et de la visibilité !**

Pack Visibilité + 50€

Vous êtes autonomes, maîtrisez votre communication numérique et souhaitez bénéficier d'une visibilité prioritaire sur les supports et les opérations de communication et de promotion de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, optez pour le pack **Visibilité +**.

Vos avantages avec le pack **Visibilité + :**

- Affichage de votre activité en haut de page avec 3 visuels sur notre **site web**,
- Partagez votre actualité sur nos **réseaux sociaux** (*Facebook* « Alsace Bossue » et « Savoureuse Alsace Bossue », *Instagram* « Alsace Bossue »), et dans les **locaux** de l'Office de Tourisme,
- **Hébergeurs et restaurateurs** : un encart **d'une demi-page** dans nos **nouvelles éditions** spécifiques,
- Information en priorité de l'organisation de **réunions numériques par l'Office de Tourisme** (pap'OT),
- **Communication prioritaire** de votre activité auprès de **nos réseaux professionnels** pour démultiplier l'effet,
- **Intégration prioritaire** dans des opérations de communication de l'Office de Tourisme et de ses partenaires (venue de blogueurs ou accueils de presse par exemple),
- Un **audit de votre visibilité sur le web** pour définir ou redéfinir vos besoins,
- **Une entrée au CIP La Villa**, valable pour deux personnes sur la saison 2021.

Pack *Services +* 80€

Vous souhaitez développer votre activité et travailler sur votre visibilité, mais avez besoin d'être accompagné pour cela ? Le pack *Services +* est votre offre sur mesure !

Vos avantages avec le pack *Services +* :

- Vous bénéficiez de **tous les avantages liés au pack *Visibilité +***, auxquels s'ajoutent :
- Un **accompagnement personnalisé** pour votre **communication numérique**, selon vos besoins (conseils de communication sur les réseaux sociaux, accompagnement à la création de site web ou e-boutique via Wordpress, etc.)
- Un accès numérique réservé à des **fiches techniques** mises à jour en temps réel

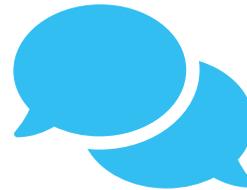
En souscrivant au pack *Services +*, vous devenez un **partenaire privilégié** de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue. Nous vous accompagnons au plus près de votre activité pour gagner en efficacité, en productivité et en temps.

Vous avez un projet ou un besoin particulier ? Contactez nous au ☎ **03 88 00 40 39**.
Si vous êtes un commerçant, contactez-nous avant de souscrire au pack.

Comment ça se passe ?

1. Rejoignez-nous !

- Cotisez à l'Office de Tourisme selon votre activité et choisissez de souscrire au pack *Services +*



2. Rencontrons-nous... 1^{er} entretien

- Faisons connaissance, échangeons sur vos besoins lors d'un premier rendez-vous.

3. Ensuite ? 2^e entretien

- Après étude de votre projet nous nous rencontrons une seconde fois pour faire un état des lieux de votre situation et vous proposer des solutions pour atteindre vos objectifs.



4. Restons en contact

- Vous devenez un partenaire privilégié de l'Office de Tourisme. Nous restons en contact régulier pour suivre votre évolution ou vous proposer divers actions en lien avec le tourisme. Nous restons présent pour répondre à vos questions lié au numérique.



Exemples de présentation selon la souscription des cotisations / packs

Votre **niveau de cotisation** induit la façon dont nous mettons en avant les différents prestataires partenaires sur l'ensemble de nos supports de communication. À titre d'exemple, dans la nouvelle édition du guide des hébergements, voici comme se présentent ces différences :

Ratzwiller

Chambre d'hôtes - Chalet de la Heidenkirche de Monsieur FERSTLER



4 personnes
€ Tarif nuitée 1 personne : à partir de 78€
€ Tarif nuitée 2 personnes : à partir de 86€
€ Tarif nuitée 3 personnes : à partir de 102€
Supplément animaux : 10€

Chemin des mineurs
67430 Ratzwiller
03 88 02 09 87 - 06 73 35 60 67
restoh@hotmail.fr

Chambre avec entrée indépendante située au cœur de la forêt, à quelques pas du site de la Heidenkirche. Salle d'eau avec douche, wc, lits superposés (2 x 1 personne) et grand lit double (1 x 2 personne). Linge de lit et serviettes de toilette fournis. Espaces verts avec mobilier de jardin, barbecue. Restaurant sur la propriété, ouvert du mercredi au samedi et veille de jours fériés le soir à partir de 18h30. Le dimanche et jour fériés midi et soir. Étangs à proximité.

Pack Services +

Pack Visibilité +

Durstel

Villa - La Sapinière de Madame GOEMINIE



2 à 4 personnes
€ Tarif nuitée : à partir de 80€
67320 Durstel
06 43 29 77 02

Vous trouverez dans les deux grandes chambres doubles avec salle de bain privative, tout le confort pour passer un agréable séjour au calme dans un parc privatif de cinq hectares. Idéal pour une escapade à deux, en famille ou en déplacement d'affaires.

Cotisation de base

Rimsdorf

Chambres d'hôtes - Au Fenil de Madame FORTHOFFER

4 chambres de 2 à 4 personnes (10 voyageurs)

Au Fenil
67260 Rimsdorf
03 88 00 26 14
aufenil@orange.fr
www.aufenil.fr

Sans Cotisation

Nos engagements respectifs

En tant qu'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, nous nous engageons à :

- Vous accompagner pour vous aider à atteindre vos objectifs pour améliorer la qualité de votre accueil,
- Rester en contact avec vous et vous tenir informé(e) des actualités liés au tourisme dans le territoire de l'Alsace Bossue,
- Vous épauler dans vos démarches de labellisation et/ou de classement,
- Tenir vos informations d'intérêt touristique à jour sur nos supports de communication, sous réserve que vous nous les communiquiez régulièrement.

En tant qu'adhérent à l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, vous vous engagez à :

- Nous transmettre vos informations touristiques lors de chaque campagne de mise à jour, et lors de modifications survenues en cours de saison, ainsi que toute information complémentaire nécessaire à la bonne information du public et des visiteurs,
- Accueillir tout personnel de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue souhaitant visiter l'établissement ou connaître votre activité pour mieux le vendre,
- Nous prévenir en cas de besoin de réapprovisionnement de stock de documentation touristique et tenir à jour des documentations touristiques,
- Nous fournir la documentation de votre activité (affiche, cartes de visite, dépliants, flyers, etc),
- Nous communiquer tout projet de création ou de développement de votre activité touristique afin de vous accompagner dans votre démarche.

Récapitulatif des formules

| | Cotisation de base | Pack Visibilité + (50€) | Pack Services + (80€) |
|---|--|--|------------------------------|
| Envoi des newsletters pro | ✓ | ✓ | ✓ |
| Accès au dépôt-vente | ✓ | ✓ | ✓ |
| Accès à la location de vitrine | ✓ | ✓ -25% | ✓ -25% |
| Visibilité accrue sur notre site Internet | ✓ | ✓ | ✓ |
| Visibilité prioritaire sur notre site Internet (affichage en haut de page et 3 visuels) | | ✓ | ✓ |
| Partage de l'actualité sur les réseaux sociaux | | ✓ | ✓ |
| Affichage dans les vitrines de l'Office de Tourisme | | ✓ | ✓ |
| Intégration prioritaire lors d'opérations de communication de l'Office de Tourisme et de ses partenaires | | ✓ | ✓ |
| Hébergeurs et restaurateurs : encart d'une demi-page dans nos nouvelles éditions consacrées à ces deux activités | | ✓ | ✓ |
| Inscriptions prioritaires aux ateliers numériques proposés par l'Office de Tourisme | | ✓ | ✓ |
| Audit de votre visibilité sur le web et conseils | 40€ | ✓ | ✓ |
| Billet d'entrée au CIP La Villa pour la saison en cours | | ✓ | ✓ |
| Accompagnement personnalisé | Rendez-vous individuel 3 ^h - 40€ | Rendez-vous individuel 3 ^h - 40€ | ✓ |
| Accès aux fiches techniques de l'Office de Tourisme (tutoriels, conseils, idées pratiques et conseils de communication) | | | ✓ |

Conditions générales de vente des prestations de services de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue

Article 1 : Cadre général

Toute personne, physique ou morale, prestataire ou sympathisant, souhaitant adhérer et devenir partenaire de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue peut adhérer à l'association.

Les prestataires dont l'activité se situe hors d'une des communes de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue peuvent également adhérer afin d'apparaître sur le site Internet de l'Alsace Bossue ou prétendre à l'accès au dépôt-vente de la boutique de l'Alsace Bossue. Certains avantages liés aux packs visibilité + et services + seront toutefois restreints, notamment pour les prestataires de territoires limitrophes de l'Alsace Bossue, du fait de la priorisation de promotion de l'offre de son territoire de compétence.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter du 8 juin 2021.

L'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue se réserve le droit de les modifier. Les conditions applicables seront toujours celles en vigueur au moment de la signature de l'adhésion ou du bon de commande d'une prestation. Elles ont pour objet de fixer et définir les modalités de vente des prestations mentionnées dans le Guide du partenariat adhérent 2021.

Article 2 : Conditions générales de partenariat

Toute personne, physique ou morale, prestataire ou sympathisant, souhaitant adhérer et devenir partenaire et/ou acheter une prestation de services à de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue doit s'acquitter de la cotisation annuelle, dont le tarif est défini selon le statut et l'activité de la personne concernée.

Le partenariat entre l'adhérent et l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue est valable à condition que le bulletin d'adhésion soit dûment rempli et signé. Dans le cadre de l'achat d'une prestation, le bon de commande doit être dûment rempli, et les conditions générales de vente signées et acceptées par le responsable de la structure représentée.

Dans des cas exceptionnels, l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue se réserve le droit de refuser un partenariat.

Les informations indiquées sur le bulletin d'adhésion ou le bon de commande engagent le responsable de la structure partenaire. Le partenaire s'engage à fournir des informations correctes et légales. L'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue ne sera en aucun cas tenu responsable des erreurs, omissions ou fausses déclarations.

L'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue garantit la promotion des partenaires selon le cadre défini dans le Guide du partenariat adhérent, mais ne peut en aucun cas garantir une affluence touristique ou un taux de remplissage.

Article 3 : Description de contenus inclus dans les prestations de services.

Pack **Visibilité +** :

Les avantages liés au pack **Visibilité +** sont décrits dans le Guide du partenariat adhérent. L'Office de Tourisme ne peut garantir la visibilité du partenaire souscripteur lors d'opération spéciale ou d'accueil de presse ou de blogueurs. En effet, l'association se réserve le droit d'exercer un choix lorsqu'il s'agit de la mise en avant de certains prestataires ou certaines activités qui représentent un intérêt particulier lié à la ligne éditoriale du contact de presse ou blogueur ou des thématiques proposées par les réseaux professionnels. La souscription au pack **Visibilité +** ne donne pas lieu à parution dans le magazine de l'Office de Tourisme, mais donne droit à un tarif préférentiel dans le cas où le partenaire souscripteur voudrait y faire apparaître un encart publicitaire, lorsque ces derniers seront mis en place.

Pack **Services +** et accompagnement numérique :

La personne chargée des relations partenaires de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue se déplace chez le partenaire souscripteur ou le reçoit à l'Office de Tourisme, selon la préférence de ce dernier ou les contraintes techniques liées à l'équipement informatique.

L'accompagnement numérique des prestataires n'inclut pas la formation ou le dépannage informatique du prestataire.

Dans le cas de l'achat d'une prestation d'accompagnement numérique hors pack **Services +**, l'accompagnement inclut 3h de prestation ainsi que les frais de déplacement de la personne. Le choix du thème revient au prestataire mais devra rester impérativement dans le domaine du conseil numérique. Le partenaire s'engage à prévenir au minimum 15 jours avant la date souhaitée de la prestation, le chargé des relations partenaires de l'Office de Tourisme de la thématique souhaitée.

Article 4 : Facturation

Le règlement de l'adhésion, de la souscription du pack ou de la prestation est à joindre avec le bulletin d'adhésion ou le bon de commande. Les moyens de paiement figurent sur lesdits documents.

Un reçu d'adhésion sera adressé sur demande de partenaire (case à cocher sur le bulletin d'adhésion).

Pour les achats de prestation d'accompagnement numérique, une facture sera envoyée par mail ou par courrier au partenaire.

Article 5 : annulation / exclusion d'un délai de rétractation

Le droit de rétractation n'étant pas applicable, conformément aux articles L221-28 et L121-16-1 du Code de la Consommation, il est rappelé que, sauf stipulations particulières contraires des CGV, toute commande passée est définitive.

Article 6 : Données personnelles

Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, ainsi qu'aux dispositions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 entre en application à compter du 25 mai 2018, le signataire du bon de commande ou du bulletin d'adhésion bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent. Il bénéficie en outre d'un droit à la limitation d'un traitement le concernant ainsi qu'à la portabilité de ses données. Il peut également, pour motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement.

Ces droits peuvent être exercés par l'utilisateur sur simple demande, soit par voie électronique en écrivant à tourisme@alsace-bossue.net, soit par courrier à Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, 90, rue Principale 67430 LORENTZEN. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de ce droit. Ce justificatif ne sera pas conservé au-delà du temps nécessaire à l'exercice du droit demandé.



Alsace Bossue
Office de Tourisme

90 rue principale
67430 LORENTZEN
FRANCE

 **+33 (0)3 88 00 40 39**
 **tourisme@alsace-bossue.net**

www.alsace-bossue.net 

 **#visitalfacebossue**

 **@alsacebossue**